Le rôle du juge

Par **Vincent Colin**, le **15/10/2016** à **15:05**

Bonjour, étant en L1 d'économie gestion , j'ai un merveilleux cours qui s'appelle Introduction au droit [smile3].
Notre chargé de TD, nous a demandé de faire une dissertation sur le "rôle du juge", j'ai donc pas mal d'éléments qui me permet de réaliser ceci, mais je n'arrive pas a bien mettre en forme ma dissertation.

Voici le plan que j'ai choisit

(I) La fonction du juge
(A) Juge du siège
(B) Juge du parquet

(II) Le juge au service de la loi.
(A) L'obligation de trancher le litige (Art.4)
(B) ? (Art.5)

Mais je pense que le plan n'est vraiment pas bon car je n'arrive pas vraiment a remplir les parties.
J'hésite aussi a faire des sous parties avec le juge judiciaire et le juge administratif.

Pouvez vous m’orienter ? Merci bien bonne journée

Par **ValBocquet**, le **15/10/2016** à **19:29**

Bonsoir,

Votre I est assez intéressant quant à moi. Pour le deux, effectivement j'aurais simplement parlé du juge judiciaire et du juge admistratif, avec une rapide présentation des deux ainsi que leur compétence, sans rentrer dans le détail vu que c'est assez compliqué.

En espérant vous avoir aidé,
Valentin

Par **Camille**, le **15/10/2016** à **19:42**

Bonjour,
Il me semble qu'un point important a été oublié dans l'énoncé/plan de votre dissertation ou, en tout cas, n’apparaît pas clairement : le rôle du juge dans la création/évolution de la jurisprudence.
Revoyez ce qu'en disait Portalis dans son célèbre "discours préiminaire".

Par **Vincent Colin**, le **16/10/2016** à **17:17**

Merci bien pour vos conseil :)

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **16/10/2016** à **17:46**

Sinon vous y allez au culot ...

Le rôle du juge :

I-A/B = Il doit juger.

II-A/B = La loi, c'est moi! "Juge Dredd" (Célèbre juge américain ayant officié dans les années 2139).

Bon après ... faut y croire.

Votre plan est pas mal pour le I, le II mérite à être un peut mieux définis ou tranché à mon goût.

Concernant le rôle du juge peut-être essayer si le cœur vous en dit de voir en II le rôle du juge suivant le pays ? (Mais c'est peut-être un travail un peut lourd à condenser en une seule grande partie.)

Par **marianne76**, le **17/10/2016** à **11:03**

Bonjour
Contrairement aux deux précédents intervenants, je n'aime pas votre I trop descriptif et sans dynamisme.
Je rejoins totalement Camille sur la question du pouvoir créateur du juge, d'autant plus intéressant que l'on pourrait mettre en avant (entre autre) la consécration lors de la réforme du droit des obligations de la plupart des solutions jurisprudentielles .
Maintenant dans la mesure où vous n'êtes pas juriste, il est possible que votre plan passe

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

puisque vous n'avez aucun recul sur la matière.

Par **Herodote**, le **17/10/2016** à **16:07**

Bonjour,

J'interviens juste pour dire qu'il n'existe pas de "juge du parquet". Si les juges et les procureurs sont des magistrats (statut), seul le "juge du siège" est un "juge".

Je pense donc que dans un sujet "Le rôle du juge", il ne doit pas y avoir de sous-partie ou même de paragraphe consacré au "juge du parquet". Seulement le juge du siège et son rôle.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **17/10/2016** à **18:22**

J'ajoute d'ailleurs (corrigez-moi si je m'emporte ^^) que le parquet est le terme appliqué au ministère public.

Lorsque l'on entend que le "parquet" a requis X années d'emprisonnement par exemple, il faut comprendre dans le langage courant :

"Les magistrats du ministère public ont requis X années d'emprisonnement"

Le parquet représente les intérêts de l'État (la bonne application des lois).

Par **marianne76**, le **17/10/2016** à **18:29**

Bonjour,
[citation]J'interviens juste pour dire qu'il n'existe pas de "juge du parquet". Si les juges et les procureurs sont des magistrats (statut), seul le "juge du siège" est un "juge".
[/citation]
Bien sur mais une fois encore il s'agit d'un cours d'intro au droit pour un étudiant en éco du coup on peut se demander si toutes ces subtilités sont bien prises en compte

Par **Camille**, le **17/10/2016** à **19:03**

Bonjour,
Et on connait des juges dont les dents rayent le parquet !

(Et là, rien à voir avec les "sans dents"...)
[smile4]

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés